



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 mars 2014  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès  
à l'information, la participation du public  
au processus décisionnel et l'accès à la justice  
en matière d'environnement

#### Cinquième session

Maastricht (Pays-Bas), 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session

Qui s'ouvrira à Maastricht (Pays-Bas) le 30 juin 2014 à 10 heures\*

---

\* La cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention se tiendra juste avant la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole (3 et 4 juillet 2014). Un débat conjoint de haut niveau se tiendra sous les auspices des deux Réunions des Parties le 2 juillet 2014. L'ordre du jour provisoire du débat de haut niveau fera l'objet d'un document distinct. De plus amples informations seront communiquées en temps voulu sur la page Web consacrée aux deux sessions (<http://www.unece.org/env/pp/aarhusmop5&prtrmopp2/main.html>).

GE.14-21561 (F) 110414 140414



\* 1 4 2 1 5 6 1 \*

Merci de recycler



## I. Points inscrits à l'ordre du jour et horaire

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 30 juin</b>	
10 h 00-10 h 15	1. Ouverture de la session
10 h 15-10 h 20	2. Adoption de l'ordre du jour
10 h 20-10 h 40	3. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention
	4. Questions de fond
10 h 40-11 h 10	a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques
11 h 10-11 h 30	<b>**Pause café**</b> (la durée exacte des pauses café sera fixée à un stade ultérieur)
11 h 30-12 h 15	b) Participation du public au processus décisionnel
12 h 15-13 h 00	c) Accès à la justice
13 h 00-15 h 00	<b>**Déjeuner**</b>
15 h 00-15 h 30	d) Organismes génétiquement modifiés
	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention
15 h 30-16 h 30	a) Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention
16 h 30-17 h 30	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions
17 h 30-18 h 00	c) Renforcement des capacités
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet</b>	
	6. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes
10 h 00-10 h 30	a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe
10 h 30-11 h 10	b) Promotion des principes de la Convention dans les instances internationales
11 h 10-11 h 30	<b>**Pause café**</b>
11 h 30-12 h 00	c) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
12 h 00-12 h 10	d) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement; relatives à l'accès à l'information, à la participation du public et à l'accès à la justice en matière d'environnement
12 h 10-12 h 30	e) Synergies entre la Convention et d'autres accords et organismes multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement
	7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention
12 h 30-13 h 00	a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2014
13 h 00-15 h 00	<b>**Déjeuner**</b>
15 h 00-15 h 40	b) Plan stratégique pour 2015-2020
15 h 40-16 h 40	c) Programme de travail pour 2015-2017
16 h 40-17 h 20	d) Dispositions financières
17 h 20-17 h 30	8. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention
17 h 30-17 h 40	9. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau
17 h 40-17 h 50	10. Date et lieu de la sixième session ordinaire
17 h 50-18 h 00	11. Questions diverses

## II. Annotations

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
<b>Lundi 30 juin</b>					
10 h 00-10 h 15	1. Ouverture de la session	Séance plénière	Information	Allocution de bienvenue d'une haute personnalité des Pays-Bas  Le Président de la Réunion des Parties ouvrira officiellement la réunion.	
10 h 15-10 h 20	2. Adoption de l'ordre du jour	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion figurant dans le présent document.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i>  Ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2014/1)
10 h 20-10 h 40	3. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention	Séance plénière	Information	Le secrétariat informera la Réunion des Parties de l'état des ratifications, acceptations, approbations et adhésions concernant la Convention et l'amendement à la Convention. Il fournira également des renseignements sur toutes déclarations faites par les Parties lors du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Les représentants d'États ou d'organisations d'intégration économique régionale qui ne sont pas encore parties à la Convention ou à l'amendement à la Convention seront invités à faire connaître leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à l'égard de ces instruments.	<i>Document d'information:</i>  État des ratifications ( <a href="http://www.unece.org/env/pp/ratification.html">http://www.unece.org/env/pp/ratification.html</a> )

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
4. Questions de fond					
10 h 40-11 h 10	a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques <sup>a</sup>	Séance plénière	Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques rendra compte des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la quatrième Réunion des Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités et à traiter les problèmes qui se posent.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement<sup>b</sup> un projet de décision sur l'accès à l'information.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision V/1 sur l'accès à l'information (ECE/MP.PP/2014/L.1)</p> <p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Rapports sur les première et deuxième réunions de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information (ECE/MP.PP/WG.1/2013/5; ECE/MP.PP/WG.1/2014/4)</p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/6) et des rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p> <p>Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p>
11 h 10-11 h 30	**Pause café**				

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
11 h 30-12 h 15	b) Participation du public au processus décisionnel	Séance plénière	Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées depuis la quatrième session de la Réunion des Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner ces activités, à traiter les problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision relatif à la participation du public au processus décisionnel.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision V/2 relatif à la participation du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/2014/L.2)</p> <p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Rapport sur les deuxième, troisième et quatrième réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/WG.1/2012/4; ECE/MP.PP/WG.1/2013/4; ECE/MP.PP/WG.1/2013/6)</p> <p>Recommandations de Maastricht sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/2014/8)</p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre (ECE/MP.PP/2014/6) et des rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p> <p>Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
12 h 15-13 h 00	c) Accès à la justice	Séance plénière	Décision	<p>Un représentant des autorités judiciaires sera invité à prononcer un discours liminaire.</p> <p>Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées depuis la quatrième session de la Réunion des Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner ces activités, à traiter les problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir un accès effectif à la justice.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision V/3 sur les moyens de promouvoir un accès effectif à la justice (ECE/MP.PP/2014/L.3)</p> <p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Rapports sur les cinquième, sixième et septième réunions de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2012/5; ECE/MP.PP/WG.1/2014/5; ECE/MP.PP/2014/5)</p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/6) et des rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p> <p>Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p>
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**				

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
15 h 00-15 h 30	d) Organismes génétiquement modifiés	Séance plénière	Information, décision	<p>Un représentant des pouvoirs publics sera invité à prononcer un discours liminaire.</p> <p>Les Parties, les Signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des renseignements sur les activités ayant trait à la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM) et/ou à l'application de l'amendement à la Convention.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner ces activités, à traiter les problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine, par l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2015-2017 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/6) et des rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p> <p>Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p> <p>Rapport sur la table ronde consacrée aux OGM dans le cadre de la Convention d'Aarhus (ECE/MP.PP/WG.1/2014/6)</p>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention				
15 h 30-16 h 30	a) Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention	Séance plénière	Information, décision	<p>Le Président présentera un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de la Convention sur la base des rapports nationaux d'exécution soumis par les Parties et du rapport de synthèse élaboré par le secrétariat. Elle pourrait également prendre note de tous les rapports soumis par les Signataires et d'autres États non parties à la Convention, ainsi que des rapports établis par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales (ONG). La Réunion sera invitée à passer en revue les grandes tendances, les difficultés et les solutions qui se dégagent des rapports. Elle sera également invitée à examiner l'expérience tirée de la procédure de compilation des rapports, y compris l'expérience acquise dans le cas des ONG et d'autres parties prenantes, et à se prononcer sur les moyens éventuels d'améliorer à terme cette procédure.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur le système de présentation des rapports.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision V/8 sur le système de présentation des rapports (ECE/MP.PP/2014/L.8)</p> <p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/6) et des rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
16 h 30-17 h 30	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Séance plénière	Décision, élection	<p>Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités menées par le Comité depuis la quatrième session de la Réunion des Parties et présentera ses conclusions et recommandations éventuelles concernant le respect des dispositions par certaines Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, y compris des recommandations générales qui peuvent y figurer, ainsi que des conclusions et recommandations éventuelles du Comité concernant le respect des dispositions par certaines Parties, et à examiner, modifier selon que de besoin et adopter provisoirement des projets de décision sur des questions relatives au respect des dispositions.</p> <p>La Réunion des Parties est appelée également à élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.</p>	<p><i>Textes faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision V/9 sur des questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.PP/2014/L.9)</p> <p>Projets de décision supplémentaires sur des cas précis de non-respect des dispositions</p> <p>Décision sur l'élection des membres du Comité d'examen du respect des dispositions (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/2014/9)</p> <p>Rapports supplémentaires sur des cas précis ayant trait au respect des dispositions</p> <p>Rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/6)</p> <p>Rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
					Composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/WG.1/2013/11)
					Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)
17 h 30-18 h 00	c) Renforcement des capacités	Séance plénière	Décision	<p>Le secrétariat rendra compte de certaines des principales activités de renforcement des capacités réalisées pendant l'intersession en vue de promouvoir la mise en œuvre plus efficace de la Convention, ainsi que des mesures prises pour coordonner les diverses activités grâce au cadre de coordination du renforcement des capacités.</p> <p>Les organisations internationales et régionales associées aux activités de renforcement des capacités seront invitées à apporter des précisions sur ces activités. Des représentants de gouvernements et d'organisations seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui restent à satisfaire en matière de renforcement des capacités.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à passer en revue les activités réalisées et à formuler des observations sur ce sujet et des directives concernant les activités futures.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine, par l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2015-2017 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Document d'information:</i></p> <p>Rapport sur le renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2014/7)</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet</b>					
	6. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes:				
10 h 00-10 h 30	a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe	Séance plénière	Information	Le secrétariat rendra compte, s'il y a lieu, des demandes d'adhésion à la Convention que des États non membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont soumises à la Réunion des Parties.  Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à donner des informations sur les activités de promotion de l'adhésion d'États non membres de la CEE à la Convention.	<i>Document d'information:</i> Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)
10 h 30-11 h 10	b) Promotion des principes de la Convention dans les instances internationales	Séance plénière	Décision	Un ou plusieurs représentants des parties prenantes seront invités à prononcer un discours liminaire.  Le Président de la séance thématique sur la participation du public aux travaux des instances internationales rendra compte des points essentiels de la séance thématique.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision V/4 sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2014/L.4)

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				<p>Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à donner des informations sur les activités relatives à ce domaine de travail.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux réalisés, à traiter les problèmes qui se posent et à donner des orientations sur des travaux complémentaires dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales.</p>	<p><i>Documents d'information:</i></p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/6) et des rapports nationaux d'exécution (disponibles à l'adresse <a href="http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html">http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2014.html</a>)</p> <p>Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p>
11 h 10-11 h 30	**Pause café**				
11 h 30-12 h 00	c) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	Séance plénière	Information	<p>Les Parties, les Signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des renseignements sur les activités ayant trait à ce domaine de travail.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies sur les activités en cours ou prévues ayant trait aux questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.</p>	<p><i>Document d'information:</i></p> <p>Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)</p>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
12 h 00-12 h 10	d) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement relatives à l'accès à l'information, à la participation du public et à l'accès à la justice en matière d'environnement	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties est appelée à examiner les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir les synergies avec les activités pertinentes menées au titre de la Convention d'Aarhus.	
12 h 10-12 h 30	e) Synergies entre la Convention et d'autres accords et organismes multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies par le secrétariat et les représentants d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) sur les activités en cours ou prévues, et à étudier des moyens de continuer à promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres AME.	<i>Document d'information:</i> Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)
	7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention				
12 h 30-13 h 00	a) Exécution du programme de travail pour 2012-2014	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties sera invitée à examiner, sur la base d'un rapport établi par le secrétariat, l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 et l'utilisation des fonds versés pour la période 2012-2013.	<i>Documents d'information:</i> Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/3)  Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2014/4)

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**				
15 h 00-15 h 40	b) Plan stratégique pour 2015-2020	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision concernant le plan stratégique pour 2015-2020.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision V/5 concernant le plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PP/2014/L.5)
15 h 40-16 h 40	c) Programme de travail pour 2015-2017	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision concernant le programme de travail pour 2015-2017.  Il conviendrait que les Parties, les Signataires et les autres États intéressés aient informé le secrétariat, avant la réunion, de leur intention de contribuer au financement des activités menées aux fins de la Convention.  Le secrétariat communiquera les informations reçues à la Réunion des Parties et les délégations seront invitées à fournir d'éventuels renseignements complémentaires.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision V/6 sur le programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/2014/L.6)
16 h 40-17 h 20	d) Dispositions financières	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions financières.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision V/7 sur les dispositions financières à arrêter au titre de la Convention (ECE/MP.PP/2014/L.7)

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
17 h 20-17 h 30	8. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention	Séance plénière	Approbation	La Réunion des Parties sera invitée à approuver le rapport sur la vérification des pouvoirs, présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2, annexe).	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i>  Décision sur l'approbation de la vérification des pouvoirs (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)
17 h 30-17 h 40	9. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau	Séance plénière	Élection	La Réunion des Parties est appelée à élire un président et deux vice-présidents parmi les représentants des Parties présentes à la Réunion conformément à l'article 18 de son Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2, annexe).  Elle est appelée également à élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties conformément à l'alinéa <i>b</i> du paragraphe 1 de l'article 22 de son Règlement intérieur.  Les ONG qui ont vocation à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable et qui s'y emploient activement sont appelées à désigner un représentant qui assistera aux réunions du Bureau, en qualité d'observateur, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 22 du Règlement intérieur.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i>  Décision sur l'élection (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
17 h 40-17 h 50	10. Date et lieu de la sixième session ordinaire	Séance plénière	Décision	<p>La Réunion des Parties est appelée à prendre une décision préliminaire en ce qui concerne la date et le lieu de sa sixième session ordinaire.</p> <p>Les Parties, actuelles ou futures, sont invitées à envisager de l'accueillir et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles entendent faire à cet égard.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur la date et le lieu de la sixième session de la Réunion des Parties (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p>
17 h 50-18 h 00	11. Questions diverses	Séance plénière	Information	<p>Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont tenues d'en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.</p>	

<sup>a</sup> Les Parties et parties prenantes dotées de vastes compétences sur la question et susceptibles de faire part d'une expérience intéressante de la promotion de la mise en œuvre de la Convention et de traiter la question des difficultés communes rencontrées en la matière seront invitées à faire des déclarations de fond pour ouvrir le débat en séance plénière.

<sup>b</sup> Toutes les décisions adoptées à titre provisoire seront officiellement adoptées au titre du point 5 de l'ordre du jour du débat conjoint de haut niveau (2 juillet 2014). La clôture officielle de la session aura lieu au titre du point 6 de l'ordre du jour du débat de haut niveau.